

Dans un monde où la fortune des sept personnes les plus riches équivaut au PIB des 50 pays les moins avancés, la redistribution à l'échelle mondiale est une priorité.

Les campagnes pour l'annulation de la dette à l'aube de l'an 2000,

« Mets la pression ! » sur l'aide publique au développement (APD) en 2001-2002,

« 2005 : plus d'excuses ! » ont permis quelques progrès. À la veille des élections de 2007,

il faut maintenir la pression pour que la France tienne ses promesses d'augmenter l'APD sans l'utiliser pour obtenir l'ouverture des marchés au profit des entreprises européennes. Sans être conditionnée au contrôle des frontières pour endiguer les flux migratoires.

Sans consolider des régimes autoritaires.

Pour envisager une relation de partenariat équilibrée avec l'Afrique, la France doit reconnaître ses responsabilités, en annulant notamment les dettes qu'elle a contractées avec des dictateurs.

Elle doit soumettre son action extérieure à un véritable contrôle parlementaire et citoyen et inscrire sa politique de coopération dans le cadre européen.

Nous demandons aux candidats et aux partis politiques de s'engager à :

1. Faire de la solidarité internationale une véritable priorité budgétaire

La France doit adopter une loi pluriannuelle qui permette de planifier et de contrôler qu'elle respecte bien son engagement à consacrer 0,7 % de son PIB à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2012. Ce montant doit être réellement destiné à la réduction des inégalités, à l'accès aux droits fondamentaux et au renforcement des sociétés civiles.

Par ailleurs, la France doit continuer de promouvoir la création de taxes internationales, notamment sur les flux financiers, pour financer la redistribution à l'échelle mondiale.

2. Promouvoir la démocratie et inscrire la politique de coopération avec l'Afrique à l'échelon européen

La France doit cesser le soutien diplomatique, financier et militaire à des régimes autoritaires. En tant qu'actionnaire du FMI et de la Banque mondiale, elle doit obtenir que ces institutions cessent de dicter aux pays du Sud leurs politiques économiques. Au contraire, en cohérence avec les accords de Cotonou entre l'Union européenne et l'Afrique, la France doit conditionner l'aide à de réels progrès en matière de procédures démocratiques, de respect des libertés fondamentales et de transparence budgétaire.

3. Annuler et faire annuler la dette publique et privée des pays du Sud partout où :

- son remboursement empêche la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Un tel critère implique une annulation totale pour les pays pauvres et une annulation partielle pour une cinquantaine d'autres pays, pour un montant total d'environ 400 milliards d'euros,
- elle est « odieuse », c'est-à-dire contractée en connaissance de cause avec des régimes dictatoriaux sans que la population n'en bénéficie. L'Assemblée nationale doit créer une commission d'enquête parlementaire chargée d'un audit de ces dettes, afin d'identifier les responsabilités, les montants et les bénéficiaires.

4. Améliorer la transparence et le contrôle parlementaire sur la politique étrangère

La relation de la France avec l'Afrique doit cesser d'être la chasse gardée du président de la République. La politique de la France au sein du FMI et de la Banque mondiale ne doit plus rester la prérogative du ministère des Finances. La représentation nationale doit assurer un contrôle réel et accru de l'action internationale de la France, en créant une délégation parlementaire aux négociations et à la coopération internationales et en instituant un débat parlementaire annuel sur les politiques de développement.

Les mauvais calculs de la dette

Une augmentation de l'aide en trompe-l'œil

L'engagement par les pays riches de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement (APD) date de 1970. Sous la pression des associations françaises, dont le CCFD, l'APD française est remontée de 0,32 % du PIB en 2001 à 0,47 % en 2005... du moins, en apparence.

En réalité, les pays du Sud n'ont pas vu s'accroître l'aide de la France à leur égard. L'augmentation de façade s'explique par le coût des réfugiés et des étudiants étrangers en France (15 % de l'APD en 2005) et surtout les annulations de dettes (35 %), alors que ces dettes ont surtout visé à promouvoir les exportations françaises et des régimes « amis » et non le développement des pays concernés. L'aide « réelle » stagne, passant de 0,22 % du PIB en 2001 à 0,23 % en 2005 (Rapport de Coordination Sud, 2006). On est loin du compte...

Conditionnalités : les contradictions françaises

Chaque pays donateur conditionne son soutien à certaines mesures que doit prendre le pays aidé. Ces conditions sont souvent intrusives et leur multiplicité est difficile à gérer : en 2003, la Tanzanie a reçu 275 visites de ses bailleurs, qui lui imposaient 78 réformes politiques en un an.

La France semble disposer, en la matière, d'autant de positions que d'acteurs impliqués dans l'allocation de son aide, et ils sont nombreux (Élysée, Affaires étrangères, Union européenne, Agence française de développement, Banque mondiale...).

Deux incohérences flagrantes :

- Avec les pays du G8 en 2005, la France a assuré qu'il appartenait « aux pays en développement eux-mêmes et à leurs gouvernements de (...) décider, planifier et organiser leurs politiques économiques (...), dont ils doivent assumer la responsabilité devant l'ensemble de leurs concitoyens ».

Dans le même temps, le FMI a imposé en 2006 la privatisation du secteur de l'eau au Cameroun, avec la bénédiction de la France, qui a toujours « insisté » pour que les institutions financières internationales (IFI) continuent d'imposer certaines politiques macroéconomiques.

La Norvège et le Royaume-Uni, eux, ont demandé aux IFI de renoncer à ce type de conditionnalités.

- La France est engagée au niveau européen, par les accords de Cotonou (Europe/ACP), à conditionner l'aide à un dialogue avec les gouvernements du Sud visant au respect de l'État de droit, de la démocratie et des droits humains.

Dans le même temps, Paris continue de soutenir de façon inconditionnelle les pouvoirs autoritaires du Cameroun, du Tchad, du Congo etc., usant même de son influence pour rendre les IFI et l'Union européenne plus permissives à leur égard. La France s'est bâtie en Afrique une réputation déplorable, dont elle ne viendra à bout qu'en acceptant de regarder cette histoire en face, en soumettant cette politique au débat public et parlementaire et en privilégiant le cadre européen.

Non, le problème de la dette n'est pas résolu !

Au Kenya, l'espérance de vie est passée de 57 ans en 1986 à 48 ans aujourd'hui. Le Kenya n'a pratiquement aucune chance d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement car il doit consacrer 40 % de son budget au remboursement de la dette.

Ce sont plus de cent pays qui auraient besoin d'une annulation totale ou partielle de leur dette pour pouvoir atteindre ces modestes objectifs. Depuis dix ans, le G8 annonce régulièrement qu'il a réglé le problème. Or, moins de vingt pays ont bénéficié d'allègements significatifs.

Dette odieuse

Les pays riches font passer les mesures d'allègement pour de la générosité, feignant d'ignorer leurs responsabilités dans le surendettement des pays du Sud.

Pourtant « la dette a pour l'essentiel été contractée par des dictateurs qui (...), ont bénéficié du soutien des pays qui, aujourd'hui, touchent le remboursement », reconnaît la Commission pour l'Afrique où siégeaient Tony Blair et Michel Camdessus.

Est-il acceptable de faire supporter par les Sud-Africains la dette contractée par le régime de l'Apartheid, aux Congolais la dette de Mobutu, aux Philippins celle de Marcos ?

Le premier pays à s'être engagé à annuler l'ensemble de ses créances odieuses est la Norvège, en octobre 2005. Exemple à suivre...

« L'unique remède vraiment efficace pour permettre aux États d'affronter la dramatique question de la pauvreté est de leur fournir les ressources nécessaires, moyennant des financements extérieurs – publics et privés – consentis à des conditions accessibles, dans le cadre de rapports commerciaux internationaux basés sur le principe de l'équité. [...] Dans cette perspective, il paraît souhaitable et nécessaire de donner un nouvel élan à l'aide publique au développement et d'explorer, malgré les difficultés que ce parcours peut présenter, les propositions de nouvelles formes de financement du développement. »

Jean-Paul II
Message pour la Journée mondiale de la paix
1^{er} janvier 2005

« Les nations les plus puissantes et les plus riches doivent être conscientes de leur responsabilité morale à l'égard des autres, afin que s'instaure un véritable système international régi par le principe de l'égalité de tous les peuples et par le respect indispensable de leurs légitimes différences. »

Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*
Jean-Paul II, 1987

• Plate-forme Dette & Développement
www.dette2000.org

• Les positions de Coordination SUD
www.coordinationsud.org

• L'aide publique au développement, un outil à réinventer
Guillaume Olivier, Éditions Charles Léopold Mayer, 2004, 182 pages.